

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Prestation de formation continue (03/2024)

Article 1 – Objet et champ d'application

1.1. Les présentes conditions générales de vente (les « CGV »), ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la SAS GESIVI SYSTEME (RCS NIMES 797 708 153, NDA : 91 30 03542 30) (« l'Organisme de formation ») consent au responsable de l'inscription, acheteur professionnel, et/ou participant à la formation (individuellement ou collectivement le « Client ») qui l'accepte, une formation issue de l'offre de formations de l'Organisme de formation (la « Formation »). Le Client et l'Organisme de formation sont respectivement individuellement la « Partie » ou collectivement les « Parties ». Les présentes CGV sont complétées par le [règlement intérieur](#) accessible sur le site Internet www.gesivi.fr.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client des CGV. Sauf dérogation formelle et expresse de l'Organisme de formation, ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Ces CGV sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice. Le site Internet www.gesivi.fr porte toujours la dernière version à la connaissance de tous. Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du Client.

1.2. Ces CGV concernent les formations présentielles, incluant, ou non, des modules digitaux effectués par le Client à distance et les journées d'études/conférences (11.9). Les formations présentielles peuvent être réalisées dans les locaux de l'Organisme de formation, dans des locaux loués par l'Organisme ou dans les locaux du Client.

Les formations concernées s'entendent des formations proposées aux catalogues et sur le site Internet de l'Organisme de formation (« Formations inter ») ainsi que des formations organisées à la demande du Client pour son compte ou pour le compte d'un groupe fermé de clients (« Formations intra »). Il est entendu que le terme "Formation" seul concerne chacun des types de Formations précités.

Article 2 – Modalité d'inscription

2.1 Formations intra

Toute demande intra fait l'objet d'une proposition pédagogique et financière de l'Organisme de formation. L'acceptation formelle par le Client de cette proposition commerciale doit parvenir à l'Organisme de formation au moins 30 jours ouvrés avant la date de la première Formation. Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des CGV, des dates et lieux arrêtés de la Formation.

Pour la qualité de la Formation, un nombre minimum et un nombre maximum de participants sont définis pour chaque Formation (effectif indiqué dans la proposition commerciale).

Le client s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu.

En cas d'effectif supérieur au nombre maximal, un supplément de 250€HT / participant supplémentaire sera facturé.

A l'issue de la Formation, l'Organisme de formation adresse au Client : facture, copie de la liste d'émargement, rapport de fin de formation et évaluations. Lorsque les émargements ou évaluations sont effectués sur le support du Client, celui-ci s'engage à les communiquer à l'Organisme de formation.

2.2 Formations inter

La demande d'inscription à une Formation inter doit être faite par le Client par l'un des moyens suivants :

- L'envoi d'un email indiquant la demande d'inscription et contenant les coordonnées du Client (nom, prénom, fonction, adresse, raison sociale le cas échéant), ainsi que les dates, l'intitulé de la Formation, et le nombre de participants que le Client souhaite inscrire ;

Toute commande est ferme et définitive.

Pour toute inscription, un accusé de réception est adressé au Client dans les 48 heures qui suivent la réception de la demande d'inscription, accompagné d'une convention de formation. L'accusé ne vaut pas confirmation de la tenue de la Formation. Le Client devra retourner un exemplaire de la convention de formation, revêtu du cachet de l'entreprise, à l'Organisme de formation.

Pour la qualité de la Formation, un nombre minimum et un nombre maximum de participants sont définis pour chaque Formation. L'Organisme de formation s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu.

L'Organisme de formation limite le nombre de participants à une quinzaine de personnes environ - sauf cas particuliers. L'Organisme de formation annule le minimum de Formations inters et maintient ses Formations même avec un nombre réduit de participants, lorsque le thème s'y prête et si les conditions sont réunies. Dans le cas d'une Formation inter maintenue à effectif réduit, l'Organisme de formation valide avec le Client de nouvelles conditions de réalisation de la Formation.

A confirmation de la tenue de la session au plus tard 7 jours ouvrés avant la Formation, le Client recevra une convocation et toutes informations pratiques relatives à sa Formation, dont les horaires exacts et le lieu de la Formation. Le lieu de Formation

indiqué sur les supports de communication n'est pas contractuel. En fonction des salles disponibles, l'Organisme de formation peut convoquer les participants à une autre adresse dans le même secteur géographique.

Dans les 15 jours ouvrés qui suivent la Formation, l'Organisme de formation adresse aux personnes indiquées par le Client lors de la commande, la facture de la Formation ainsi que l'attestation de fin de Formation. Il appartient au Client de vérifier l'imputabilité de l'action de Formation.

Article 3 – Modalités de Formation

L'Organisme de formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence.

Les durées des formations sont précisées sur le site Internet et sur les documents de communication de l'Organisme de formation.

Les Formations INTER peuvent être assurées dans le Centre de formation de l'Organisme de formation ou dans un site extérieur. Les Formations INTRA peuvent être assurées dans les locaux du Client et avec les moyens logistiques qu'il fournit (a minima, une salle suffisamment grande pour accueillir l'effectif dans de bonnes conditions, un ordinateur, un vidéoprojecteur et un paperboard).

Les participants des Formations réalisées dans le Centre de formation de l'Organisme de formation sont tenus de respecter le [règlement intérieur](#) du Centre.

Si la formation se déroule hors du Centre de formation de l'Organisme de formation, les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil.

L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au [règlement intérieur](#).

L'Organisme de formation ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur ou oubli constaté dans la documentation (ci-après "la Documentation") remise au Client, cette dernière devant être considérée comme un support pédagogique qui ne saurait être considéré comme un manuel pratique ou un document officiel explicitant la réglementation applicable. Par ailleurs, il est rappelé que les annexes documentaires fournies complètent la Formation et n'engagent en aucun cas l'Organisme de formation sur leur exhaustivité. Il est précisé en tant que de besoin que l'Organisme de formation n'est pas tenu d'assurer une quelconque mise à jour de la Documentation postérieurement à la Formation.

Article 4 – Prix des prestations et modalités de règlement

4.1 Tarifs

Les prix sont indiqués en euros hors taxes. Tout stage ou cycle commencé est dû dans sa totalité.

4.1.1 Formations inter

Les prix des formations inter sont indiqués sur les supports de communication de l'Organisme et sur le bulletin d'inscription. Nos prix incluent les pauses mais n'incluent pas les frais de repas et/ou d'hébergement.

Les remises et offres commerciales proposées par l'Organisme de formation ne sont pas cumulables entre elles. Toute formation commencée est due en totalité. Dans le cas de cycles ou parcours de formation, les prix incluent une remise non cumulable avec toute autre offre spéciale ou remise.

4.1.1 Formations inter établissements en INTRA

Les prix des formations inter sont indiqués sur les supports de communication de l'Organisme et sur le bulletin d'inscription. Nos prix incluent les pauses mais n'incluent pas les frais de repas et/ou d'hébergement.

Les remises et offres commerciales proposées par l'Organisme de formation ne sont pas cumulables entre elles. Toute formation commencée est due en totalité. Dans le cas de cycles ou parcours de formation, les prix incluent une remise non cumulable avec toute autre offre spéciale ou remise.

Le paiement de la formation pourra s'effectuer au prorata du nombre de stagiaires de chaque structure. Toutefois, en cas de nombre de participants inférieur au maximum autorisé, la facturation pour chaque établissement reste proportionnelle à ce nombre maximum, donc au tarif total de la prestation et ce, quel que soit le nombre de stagiaires présents.

4.1.2 Formations intra

Les prix des formations intra sont indiqués sur la proposition commerciale adressée au Client. Les frais liés aux outils, matériels pédagogiques (dont dossiers documentaires et supports numériques), locations de salle, frais de gestion, frais de déplacement et d'hébergement des formateurs sont facturés en sus.

4.2 Conditions de règlement

4.2.1 Les factures sont payables à réception ou le cas échéant selon l'échéancier convenu, sans escompte, par chèque ou virement.

En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.

En cas d'absence ou de retard de règlement, l'Organisme de formation se réserve le droit de suspendre ou refuser toute nouvelle commande jusqu'à apurement du compte. L'Organisme de formation pourra refuser de délivrer la Formation concernée sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit, ni bénéficier d'un quelconque avoir ou remboursement. Tout règlement ultérieur sera imputé par priorité à l'extinction de la dette la plus ancienne.

4.2.2 En cas de prise en charge du paiement par un organisme collecteur, il appartient au Client :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la Formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- De l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription (fiche client) ou sur sa commande en y indiquant les coordonnées complètes de l'organisme collecteur ;
- De transmettre l'accord de prise en charge avant la date de Formation ;
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'Organisme de formation n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du prix de la Formation.

Si l'organisme collecteur ne prend en charge que partiellement le prix de la Formation, le reliquat sera facturé au Client.

En cas de non-paiement par l'organisme collecteur des frais de Formation, le Client sera redevable de l'intégralité du prix de la Formation et sera facturé du montant correspondant éventuellement majoré de pénalités de retard.

Article 5 – Annulation, modification ou report des formations par l'Organisme de formation

L'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une Formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette Formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le Client au plus tard 7 jours calendaires avant la date de la Formation. L'Organisme de formation n'est tenu à aucune indemnité d'aucune sorte.

L'Organisme de formation se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la Formation dans les meilleurs délais.

Lorsque le report de la Formation à une date ultérieure n'est pas possible et qu'aucune autre session n'est programmée, l'Organisme de formation procède au remboursement de la totalité du prix, éventuellement remisé, de la Formation à l'exclusion de tout autre coût. Si l'annulation intervient, sans report possible ni session ultérieure, à moins de 10 jours de la Formation, l'Organisme de formation s'engage à rembourser en sus, sur présentation des justificatifs, les frais de transport du Client qui n'aurait pu obtenir de remboursement direct de son transporteur.

L'Organisme de formation peut être contraint d'annuler une Formation pour cas de Force Majeure, tels que définis par le Code civil, et s'engage à organiser une nouvelle session de Formation dans les meilleurs délais. Sont aussi considéré comme ayant le caractère de la force majeure, les grèves des réseaux de transport (e.g. le réseau SNCF, le réseau RATP, compagnie aérienne...) que le personnel de l'Organisme de Formation peut être amené à utiliser pour se rendre sur le lieu de la formation.

Article 6 – Annulation, report de participation ou remplacement du participant par le Client

6.1 Formation inter

Le Client peut demander l'annulation ou le report de sa participation à une Formation inter, sans frais, si la demande formulée par écrit parvient à l'Organisme de formation au moins 15 jours ouvrés avant la date de la Formation. L'annulation ou le report est effectif après confirmation par l'Organisme de formation auprès du Client.

En cas d'annulation de sa participation par le Client après le 15^{ème} jour ouvré précédant la date de début de la Formation, l'Organisme de formation facturera au Client la totalité du prix de la Formation.

En cas d'absence à la Formation, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le Client sera redevable de l'intégralité du montant de sa Formation.

En cas d'absence pour raisons de santé justifiée par un Certificat médical, le participant défaillant pourra reporter son inscription sur la prochaine session programmée. A défaut, il sera redevable de l'intégralité du prix de la Formation.

Sauf cycles ou parcours de formation déjà commencé, le Client peut demander le remplacement du participant, sans frais, jusqu'à la veille de la Formation. La demande de remplacement doit parvenir par écrit à l'Organisme de formation et comporter les noms et coordonnées du remplaçant. Il appartient au Client de vérifier l'adéquation du profil et des objectifs du participant avec ceux définis dans le programme de la formation.

6.2 Formations intra

Le Client peut demander l'annulation ou le report d'une formation intra.

Si cette demande parvient à l'Organisme de formation, par écrit, au moins 21 jours ouvrés avant la date de la Formation, seuls les frais engagés au titre de la préparation (notamment préparation par le formateur et l'équipe pédagogique, location de salle, déplacement, hébergement) seront facturés au Client.

Si cette demande parvient à l'Organisme de formation entre 20 et 10 jours ouvrés avant la date de la Formation, le Client sera facturé de 50% du prix de la Formation, auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation (indiqués ci-dessus).

Si cette demande parvient à l'Organisme de formation moins de 10 jours ouvrés avant la Formation, le Client sera facturé de 100% du prix de la Formation, auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation.

Ces frais sont non imputables par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation.

Article 7 – Propriété intellectuelle et droits d'auteur

Les supports papiers ou numériques remis lors de la Formation ou accessibles en ligne dans le cadre de la Formation sont la propriété de l'Organisme de formation. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement sans l'accord exprès de l'Organisme de formation.

L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports sont protégés par le droit d'auteur et pour le monde entier. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la Formation est soumise à autorisation et préalable de l'Organisme de formation sous peine de poursuites judiciaires.

Le Client s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à l'Organisme de formation en cédant ou en communiquant ces documents.

Article 8 – Renseignements et réclamations

Toute commande, demande d'information ou réclamation du Client relative aux CGV devra être formulée par écrit à l'Organisme de formation (adresse postale : GESIVI SYSTEME - 131, Impasse des Palmiers - 30100 ALES - email : info@gesivi.fr), qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.

Article 9 – Responsabilité

Le Client est seul responsable de la consultation, du choix de la formation fournie par l'Organisme de formation.

La responsabilité de l'Organisme de formation ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et sera limitée aux préjudices directs subis par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit et notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial. En tout état de cause, au cas où la responsabilité de l'Organisme de formation serait retenue, le montant total de toute somme mises à la charge de l'Organisme de formation ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de la Formation concernée.

Article 10 – Données Personnelles

10.1 La société GESIVI SYSTEME prend très au sérieux le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel de ses Clients et s'engage à mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des données à caractère personnel (ci-après les « Données ») et à traiter et utiliser de telles données dans le respect des dispositions applicables et notamment du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et libertés » (ci-après les « Dispositions applicables »).

10.2 Les Données font l'objet d'un traitement informatique par la société GESIVI SYSTEME agissant en qualité de responsable de traitement dont la finalité de traitement est prévue dans la Déclaration de confidentialité et de traitement des données personnelles, disponible sur notre site Internet (ci-après la « Déclaration de Confidentialité »).

Les Données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités rappelées au sein de la [Politique de Confidentialité](#).

Pour les stricts besoins de la gestion des relations commerciales, ces données peuvent être communiquées à nos partenaires, conformément à la Déclaration de Confidentialité.

Toute personne physique dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des Données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses Données après son décès. Ces droits peuvent être exercés conformément aux modalités prévues dans la Déclaration de Confidentialité.

En cas d'exercice du droit d'opposition, toute communication auprès du Client (à l'exclusion de la gestion de son compte) cessera.

Pour une information complète sur le traitement des Données, il convient de se reporter à notre Déclaration de Confidentialité.

10.3 Si le Client transmet et/ou intègre des Données nécessaires à la fourniture d'une Formation, le Client aura la qualité de Responsable de traitement.

En sa qualité de sous-traitant, l'Organisme de formation s'engage à traiter les Données conformément aux instructions documentées du Client et uniquement pour la seule finalité de fournir la Formation. Si l'Organisme de formation considère qu'une instruction constitue une violation aux Dispositions applicables, il en informe immédiatement le Client. Par exception, si l'Organisme de formation peut être tenu de traiter les Données du Client en vertu des Dispositions applicables, alors l'Organisme de formation informera le Client de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information. L'Organisme de formation garantit la confidentialité des Données traitées dans le cadre de la Formation. L'Organisme de formation s'engage à veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les Données reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel et s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité. L'Organisme de formation s'engage à prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut. L'Organisme de formation s'engage à mettre en place les mesures techniques et organisationnelles adéquates afin de protéger l'intégrité et la confidentialité des Données stockées. L'Organisme de formation s'engage à présenter des garanties

suffisantes pour assurer la mise en œuvre des mesures de sécurité et de confidentialité au regard de la nature des Données et des risques présentés par le traitement.

L'Organisme de formation met à la disposition du Client la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le Client ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits. Dans l'hypothèse où le Client devrait remettre des Données à un tiers et/ou à une autorité administrative ou judiciaire, l'Organisme de formation coopérera avec lui aux fins de transmission des informations requises en conformité avec les présentes et les normes applicables. L'Organisme de formation notifie au Client toute violation de Données après en avoir pris connaissance. Les coordonnées du DPO de l'Organisme de formation sont indiquées dans la Déclaration de Confidentialité.

L'Organisme de formation informe le Client que les Données sont hébergées au sein de l'Espace économique européen. En cas de sous-traitance, l'Organisme de formation s'engage à signer un contrat écrit avec le sous-traitant imposant à ce dernier le respect des Dispositions applicables et de l'ensemble des obligations visées au présent article, étant précisé qu'en cas de non-respect par un sous-traitant de ses obligations en matière de protection des données personnelles, l'Organisme de formation demeurera pleinement responsable à l'égard du Client.

Toute personne dont les Données ont été collectées par le Client bénéficie des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des Données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses Données après son décès en s'adressant directement au Client. Le Client garantit à l'Organisme de formation qu'il a procédé à l'ensemble des obligations qui lui incombent au terme des Dispositions applicables et qu'il a informé les personnes physiques de l'usage qui est fait des Données. A ce titre, le Client garantit l'Organisme de formation contre tout recours, plainte ou réclamation émanant d'une personne physique dont les Données seraient traitées. En outre, le Client s'engage à documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données par l'Organisme de formation, veiller, au préalable et pendant toute la durée de la Formation, au respect des obligations prévues par les Dispositions applicables de la part de l'Organisme de formation, et superviser le traitement, y compris réaliser les audits et les inspections auprès de l'Organisme de formation.

Les Données sont conservées uniquement le temps nécessaire pour la finalité poursuivie. L'Organisme de formation s'engage, au choix du Client, à détruire ou renvoyer les Données au terme de la Formation, et justifier par écrit auprès du Client qu'il n'en conservera aucune copie.

Article 11 – Divers

11.1 Si l'une quelconque des clauses des CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité ni des présentes CGV ni de la Formation concernée.

11.2 Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à son application.

11.3 Le Client s'engage à considérer comme strictement confidentiel et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de la Formation (notamment remises accordées par l'Organisme de formation, modalités spécifiques de la Formation, échanges entre les clients).

11.4 L'Organisme de formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de formation, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

11.5 L'Organisme de formation est autorisé à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial et/ou les marques du Client, et le cas échéant du groupe dont il fait partie, comme référence commerciale sur tout support ou à toute occasion dans un but marketing et/ou publicitaire sans autorisation préalable du Client.

11.6 Dans le cadre de l'exécution des présentes, les Parties exercent et exerceront leurs activités de manière indépendante sans que, notamment, cela puisse être interprété comme créant entre elles un lien de subordination ou une société de fait.

11.7 Le Client renonce au bénéfice des articles 1221, 1222 et 1223 du Code civil.

11.8 Le Client ne pourra intenter aucune action, quels qu'en soient la nature ou le fondement, plus d'un an après la survenance de son fait générateur.

11.9 Les journées d'études/conférences ne relèvent pas de la formation professionnelle et ne peuvent donc pas, en aucune façon, faire l'objet d'une demande de prise en charge au titre de la contribution unique à la formation professionnelle et à l'apprentissage.

11.10 LES PRESENTES CGV SONT REGIES PAR LE DROIT FRANÇAIS. TOUT LITIGE SE RAPPORTANT A SON EXECUTION OU A SON INTERPRETATION SERA DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIMES, MEME EN CAS DE REFERE, D'APPEL EN GARANTIE OU DE PLURALITE DE DEFENDEURS.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Autres prestations (03/2024)

Article 1 – Objet et champ d'application

1.1. Les présentes conditions générales de vente (les « CGV »), ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la SAS GESIVI SYSTEME (RCS NIMES 797 708 153, NDA : 91 30 03542 30) (« l'Organisme de formation ») consent au responsable de l'inscription, acheteur professionnel, et/ou participant à la prestation (individuellement ou collectivement le « Client ») qui l'accepte, une prestation issue de l'offre de prestation de l'Organisme de formation. Le Client et l'Organisme de formation sont respectivement individuellement la « Partie » ou collectivement les « Parties ». Les présentes CGV sont complétées par le [règlement intérieur](#) accessible sur le site Internet www.gesivi.fr.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client des CGV. Sauf dérogation formelle et expresse de l'Organisme de formation, ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Ces CGV sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice. Le site Internet www.gesivi.fr porte toujours la dernière version à la connaissance de tous. Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du Client.

1.2. Ces CGV concernent les prestations présentielles, incluant, ou non, des modules digitaux effectués par le Client à distance. Les prestations présentielles peuvent être réalisées dans les locaux de l'Organisme de formation, dans des locaux loués par l'Organisme ou dans les locaux du Client.

Les prestations concernées s'entendent des prestations proposées aux catalogues et sur le site Internet de l'Organisme de formation (« prestations inter ») ainsi que des prestations organisées à la demande du Client pour son compte ou pour le compte d'un groupe fermé de clients (« prestations intra »), à savoir : journée d'étude, conférence, stage, atelier et autre hors formation continue. Il est entendu que le terme " prestation " seul concerne chacun des types de prestations précités.

Article 2 – Modalité d'inscription

2.1 Prestations intra

Toute demande intra fait l'objet d'une proposition pédagogique et financière de l'Organisme de formation. L'acceptation formelle par le Client de cette proposition commerciale doit parvenir à l'Organisme de formation au moins 30 jours ouvrés avant la date de la première prestation. Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des CGV, des dates et lieux arrêtés de la prestation.

Pour la qualité de la prestation, un nombre minimum et un nombre maximum de participants sont définis pour chaque prestation (effectif indiqué dans la proposition commerciale).

Le client s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu.

En cas d'effectif supérieur au nombre maximal, un supplément de 250€HT / participant supplémentaire sera facturé.

A l'issue de la prestation, l'Organisme de formation adresse au Client, le cas échéant : facture, copie de la liste d'émargement, rapport de fin de formation et évaluations. Lorsque les émargements ou évaluations sont effectués sur le support du Client, celui-ci s'engage à les communiquer à l'Organisme de formation.

2.2 Prestations inter

La demande d'inscription à une Formation inter doit être faite par le Client par l'un des moyens suivants :

- L'envoi d'un email indiquant la demande d'inscription et contenant les coordonnées du Client (nom, prénom, fonction, adresse, raison sociale le cas échéant), ainsi que les dates, l'intitulé de la prestation, et le nombre de participants que le Client souhaite inscrire ;

Toute commande est ferme et définitive.

Pour toute inscription, un accusé de réception est adressé au Client dans les 48 heures qui suivent la réception de la demande d'inscription, accompagné d'une proposition commerciale. L'accusé ne vaut pas confirmation de la tenue de la prestation. Le Client devra retourner un exemplaire de la proposition commerciale, à l'Organisme de formation.

Pour la qualité de la prestation, un nombre minimum et un nombre maximum de participants sont définis pour chaque prestation. L'Organisme de formation s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu.

L'Organisme de formation annule le minimum de prestations inters et maintient ses prestations même avec un nombre réduit de participants, lorsque le thème s'y prête et si les conditions sont réunies. Dans le cas d'une prestation inter maintenue à effectif réduit, l'Organisme de formation valide avec le Client de nouvelles conditions de réalisation de la prestation.

A confirmation de la tenue de la session au plus tard 7 jours ouvrés avant la prestation, le Client recevra une convocation et toutes informations pratiques relatives à sa prestation, dont les horaires exacts et le lieu de la prestation. Le lieu de prestation indiqué

sur les supports de communication n'est pas contractuel. En fonction des salles disponibles, l'Organisme de formation peut convoquer les participants à une autre adresse dans le même secteur géographique.

Dans les 15 jours ouvrés qui suivent la prestation, l'Organisme de formation adresse aux personnes indiquées par le Client lors de la commande, la facture de la Formation ainsi que l'attestation de fin de prestation, le cas échéant. Il appartient au Client de vérifier l'imputabilité de la prestation.

Article 3 – Modalités de Formation

L'Organisme de formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence.

Les durées des prestations sont précisées sur le site Internet et sur les documents de communication de l'Organisme de formation.

Les prestations INTER peuvent être assurées dans le Centre de formation de l'Organisme de formation ou dans un site extérieur. Les prestations INTRA peuvent être assurées dans les locaux du Client et avec les moyens logistiques qu'il fournit (a minima, une salle suffisamment grande pour accueillir l'effectif dans de bonne condition, un ordinateur, un vidéoprojecteur et un paperboard).

Les participants des prestations réalisées dans le Centre de formation de l'Organisme de formation sont tenus de respecter le [règlement intérieur](#) du Centre.

Si la prestation se déroule hors du Centre de formation de l'Organisme de formation, les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil.

L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la prestation et/ou manquerait gravement au [règlement intérieur](#).

L'Organisme de formation ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur ou oubli constaté dans la documentation (ci-après "la Documentation") remise au Client, cette dernière devant être considérée comme un support pédagogique qui ne saurait être considéré comme un manuel pratique ou un document officiel explicitant la réglementation applicable. Par ailleurs, il est rappelé que les annexes documentaires fournies complètent la prestation et n'engagent en aucun cas l'Organisme de formation sur leur exhaustivité. Il est précisé en tant que de besoin que l'Organisme de formation n'est pas tenu d'assurer une quelconque mise à jour de la Documentation postérieurement à la Formation.

Article 4 – Prix des prestations et modalités de règlement

4.1 Tarifs

Les prix sont indiqués en euros hors taxes. Toute prestation ou cycle commencé est dû dans sa totalité.

4.1.1 Prestations inter

Les prix des prestations inter sont indiqués sur les supports de communication de l'Organisme et sur le bulletin d'inscription. Nos prix incluent les pauses mais n'incluent pas les frais de repas et/ou d'hébergement.

Les remises et offres commerciales proposées par l'Organisme de formation ne sont pas cumulables entre elles. Toute prestation commencée est due en totalité. Dans le cas de cycles ou parcours de prestation, les prix incluent une remise non cumulable avec toute autre offre spéciale ou remise.

4.1.1 Prestations inter établissements en INTRA

Les prix des prestations inter sont indiqués sur les supports de communication de l'Organisme et sur le bulletin d'inscription. Nos prix incluent les pauses mais n'incluent pas les frais de repas et/ou d'hébergement.

Les remises et offres commerciales proposées par l'Organisme de formation ne sont pas cumulables entre elles. Toute prestation commencée est due en totalité. Dans le cas de cycles ou parcours de prestation, les prix incluent une remise non cumulable avec toute autre offre spéciale ou remise.

Le paiement de la prestation pourra s'effectuer au prorata du nombre de stagiaires de chaque structure. Toutefois, en cas de nombre de participants inférieur au maximum autorisé, la facturation pour chaque établissement reste proportionnelle à ce nombre maximum, donc au tarif total de la prestation et ce, quel que soit le nombre de stagiaires présents.

4.1.2 Prestations intra

Les prix des prestations intra sont indiqués sur la proposition commerciale adressée au Client. Les frais liés aux outils, matériels pédagogiques (dont dossiers documentaires et supports numériques), locations de salle, frais de gestion, frais de déplacement et d'hébergement des formateurs sont facturés en sus.

4.2 Conditions de règlement

4.2.1 Afin de réserver votre place, un acompte de 30% pourra vous être demandé à l'inscription. Le solde devra être réglé à réception de la facture.

4.2.2 Les factures sont payables à réception ou le cas échéant selon l'échéancier convenu, sans escompte, par chèque, par carte ou virement.

En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.

En cas d'absence ou de retard de règlement, l'Organisme de formation se réserve le droit de suspendre ou refuser toute nouvelle commande jusqu'à apurement du compte. L'Organisme de formation pourra refuser de délivrer la prestation concernée sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit, ni bénéficier d'un quelconque avoir ou remboursement. Tout règlement ultérieur sera imputé par priorité à l'extinction de la dette la plus ancienne.

4.2.3 Les prestations telles que mentionnées dans l'article 1, ne peuvent être financées avec le budget afférent aux actions de formation professionnelle continue.

Article 5 – Annulation, modification ou report des prestations par l'Organisme de formation

L'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une prestation, notamment lorsque le nombre de participants à cette prestation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le Client au plus tard 7 jours calendaires avant la date de la prestation. L'Organisme de formation n'est tenu à aucune indemnité d'aucune sorte.

L'Organisme de formation se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la prestation dans les meilleurs délais.

Lorsque le report de la prestation à une date ultérieure n'est pas possible et qu'aucune autre session n'est programmée, l'Organisme de formation procède au remboursement de la totalité du prix, éventuellement remisé, de la prestation à l'exclusion de tout autre coût. Si l'annulation intervient, sans report possible ni session ultérieure, à moins de 10 jours de la prestation, l'Organisme de formation s'engage à rembourser en sus, sur présentation des justificatifs, les frais de transport du Client qui n'aurait pu obtenir de remboursement direct de son transporteur.

L'Organisme de formation peut être contraint d'annuler une prestation pour cas de Force Majeure, tels que définis par le Code civil, et s'engage à organiser une nouvelle session de prestation dans les meilleurs délais. Sont aussi considéré comme ayant le caractère de la force majeure, les grèves des réseaux de transport (e.g. le réseau SNCF, le réseau RATP, compagnie aérienne...) que le personnel de l'Organisme de Formation peut être amené à utiliser pour se rendre sur le lieu de la formation.

Article 6 – Annulation, report de participation ou remplacement du participant par le Client

6.1 Prestation inter

Le Client peut demander l'annulation ou le report de sa participation à une prestation inter, sans frais, si la demande formulée par écrit parvient à l'Organisme de formation au moins 15 jours ouvrés avant la date de la prestation. L'annulation ou le report est effectif après confirmation par l'Organisme de formation auprès du Client.

En cas d'annulation de sa participation par le Client après le 15^{ème} jour ouvré précédant la date de début de la prestation, l'Organisme de formation facturera au Client la totalité du prix de la prestation.

En cas d'absence à la prestation, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le Client sera redevable de l'intégralité du montant de sa prestation.

En cas d'absence pour raisons de santé justifiée par un Certificat médical, le participant défaillant pourra reporter son inscription sur la prochaine session programmée. A défaut, il sera redevable de l'intégralité du prix de la prestation.

Sauf cycles ou parcours de prestation déjà commencé, le Client peut demander le remplacement du participant, sans frais, jusqu'à la veille de la prestation. La demande de remplacement doit parvenir par écrit à l'Organisme de formation et comporter les noms et coordonnées du remplaçant. Il appartient au Client de vérifier l'adéquation du profil et des objectifs du participant avec ceux définis dans le programme de la prestation.

6.2 Formations intra

Le Client peut demander l'annulation ou le report d'une prestation intra.

Si cette demande parvient à l'Organisme de formation, par écrit, au moins 21 jours ouvrés avant la date de la prestation, seuls les frais engagés au titre de la préparation (notamment préparation par le formateur et l'équipe pédagogique, location de salle, déplacement, hébergement) seront facturés au Client.

Si cette demande parvient à l'Organisme de formation entre 20 et 10 jours ouvrés avant la date de la prestation, le Client sera facturé de 50% du prix de la prestation, auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation (indiqués ci-dessus).

Si cette demande parvient à l'Organisme de formation moins de 10 jours ouvrés avant la prestation, le Client sera facturé de 100% du prix de la prestation, auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation.

Ces frais sont non imputables par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation.

Article 7 – Propriété intellectuelle et droits d'auteur

Les supports papiers ou numériques remis lors de la prestation ou accessibles en ligne dans le cadre de la prestation sont la propriété de l'Organisme de formation. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement sans l'accord exprès de l'Organisme de formation.

L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports sont protégés par le droit d'auteur et pour le monde entier. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la prestation est soumise à autorisation et préalable de l'Organisme de formation sous peine de poursuites judiciaires.

Le Client s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à l'Organisme de formation en cédant ou en communiquant ces documents.

Article 8 – Renseignements et réclamations

Toute commande, demande d'information ou réclamation du Client relative aux CGV devra être formulée par écrit à l'Organisme de formation (adresse postale : GESIVI SYSTEME - 131, Impasse des Palmiers - 30100 ALES - email : info@gesivi.fr), qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.

Article 9 – Responsabilité

Le Client est seul responsable de la consultation, du choix de la prestation fournie par l'Organisme de formation.

La responsabilité de l'Organisme de formation ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et sera limitée aux préjudices directs subis par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit et notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial. En tout état de cause, au cas où la responsabilité de l'Organisme de formation serait retenue, le montant total de toute somme mises à la charge de l'Organisme de formation ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

Article 10 – Données Personnelles

10.1 La société GESIVI SYSTEME prend très au sérieux le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel de ses Clients et s'engage à mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des données à caractère personnel (ci-après les « Données ») et à traiter et utiliser de telles données dans le respect des dispositions applicables et notamment du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et libertés » (ci-après les « Dispositions applicables »).

10.2 Les Données font l'objet d'un traitement informatique par la société GESIVI SYSTEME agissant en qualité de responsable de traitement dont la finalité de traitement est prévue dans la Déclaration de confidentialité et de traitement des données personnelles, disponible sur notre site Internet (ci-après la « Déclaration de Confidentialité »).

Les Données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités rappelées au sein de la [Politique de Confidentialité](#).

Pour les stricts besoins de la gestion des relations commerciales, ces données peuvent être communiquées à nos partenaires, conformément à la Déclaration de Confidentialité.

Toute personne physique dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des Données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses Données après son décès. Ces droits peuvent être exercés conformément aux modalités prévues dans la Déclaration de Confidentialité.

En cas d'exercice du droit d'opposition, toute communication auprès du Client (à l'exclusion de la gestion de son compte) cessera.

Pour une information complète sur le traitement des Données, il convient de se reporter à notre Déclaration de Confidentialité.

10.3 Si le Client transmet et/ou intègre des Données nécessaires à la fourniture d'une prestation, le Client aura la qualité de Responsable de traitement.

En sa qualité de sous-traitant, l'Organisme de formation s'engage à traiter les Données conformément aux instructions documentées du Client et uniquement pour la seule finalité de fournir la prestation. Si l'Organisme de formation considère qu'une instruction constitue une violation aux Dispositions applicables, il en informe immédiatement le Client. Par exception, si l'Organisme de formation peut être tenu de traiter les Données du Client en vertu des Dispositions applicables, alors l'Organisme de formation informera le Client de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information. L'Organisme de formation garantit la confidentialité des Données traitées dans le cadre de la prestation. L'Organisme de formation s'engage à veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les Données reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel et s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité. L'Organisme de formation s'engage à prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut. L'Organisme de formation s'engage à mettre en place les mesures techniques et organisationnelles adéquates afin de protéger l'intégrité et la confidentialité des Données stockées. L'Organisme de formation s'engage à présenter des garanties suffisantes pour assurer la mise en œuvre des mesures de sécurité et de confidentialité au regard de la nature des Données et des risques présentés par le traitement.

L'Organisme de formation met à la disposition du Client la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le Client ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits. Dans l'hypothèse où le Client devrait remettre des Données à un tiers et/ou à une autorité administrative ou judiciaire, l'Organisme de formation coopérera avec lui aux fins de transmission des informations requises en conformité avec les présentes et les normes applicables. L'Organisme de formation notifie au Client toute violation de Données après en avoir pris connaissance. Les coordonnées du DPO de l'Organisme de formation sont indiquées dans la Déclaration de Confidentialité.

L'Organisme de formation informe le Client que les Données sont hébergées au sein de l'Espace économique européen. En cas de sous-traitance, l'Organisme de formation s'engage à signer un contrat écrit avec le sous-traitant imposant à ce dernier le respect des Dispositions applicables et de l'ensemble des obligations visées au présent article, étant précisé qu'en cas de non-respect par un sous-traitant de ses obligations en matière de protection des données personnelles, l'Organisme de formation demeurera pleinement responsable à l'égard du Client.

Toute personne dont les Données ont été collectées par le Client bénéficie des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des Données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses Données après son décès en s'adressant directement au Client. Le Client garantit à l'Organisme de formation qu'il a procédé à l'ensemble des obligations qui lui incombent au terme des Dispositions applicables et qu'il a informé les personnes physiques de l'usage qui est fait des Données. A ce titre, le Client garantit l'Organisme de formation contre tout recours, plainte ou réclamation émanant d'une personne physique dont les Données seraient traitées. En outre, le Client s'engage à documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données par l'Organisme de formation, veiller, au préalable et pendant toute la durée de la prestation, au respect des obligations prévues par les Dispositions applicables de la part de l'Organisme de formation, et superviser le traitement, y compris réaliser les audits et les inspections auprès de l'Organisme de formation.

Les Données sont conservées uniquement le temps nécessaire pour la finalité poursuivie. L'Organisme de formation s'engage, au choix du Client, à détruire ou renvoyer les Données au terme de la prestation, et justifier par écrit auprès du Client qu'il n'en conservera aucune copie.

Article 11 – Divers

11.1 Si l'une quelconque des clauses des CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité ni des présentes CGV ni de la Formation concernée.

11.2 Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à son application.

11.3 Le Client s'engage à considérer comme strictement confidentiel et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de la prestation (notamment remises accordées par l'Organisme de formation, modalités spécifiques de la prestation, échanges entre les clients).

11.4 L'Organisme de formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de formation, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

11.5 L'Organisme de formation est autorisé à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial et/ou les marques du Client, et le cas échéant du groupe dont il fait partie, comme référence commerciale sur tout support ou à toute occasion dans un but marketing et/ou publicitaire sans autorisation préalable du Client.

11.6 Dans le cadre de l'exécution des présentes, les Parties exercent et exerceront leurs activités de manière indépendante sans que, notamment, cela puisse être interprété comme créant entre elles un lien de subordination ou une société de fait.

11.7 Le Client renonce au bénéfice des articles 1221, 1222 et 1223 du Code civil.

11.8 Le Client ne pourra intenter aucune action, quels qu'en soient la nature ou le fondement, plus d'un an après la survenance de son fait générateur.

11.9 Les journées d'études/conférences/ stages / ateliers ne relèvent pas de la formation professionnelle et ne peuvent donc pas, en aucune façon, faire l'objet d'une demande de prise en charge au titre de la contribution unique à la formation professionnelle et à l'apprentissage.

11.10 LES PRESENTES CGV SONT REGIES PAR LE DROIT FRANÇAIS. TOUT LITIGE SE RAPPORTANT A SON EXECUTION OU A SON INTERPRETATION SERA DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIMES, MEME EN CAS DE REFERE, D'APPEL EN GARANTIE OU DE PLURALITE DE DEFENDEURS.

A. Boutique en ligne (11/2019)

Article 1 – Objet et champ d'application

Le présent document définit de façon complète et exclusive les conditions générales de vente s'appliquant aux relations contractuelles entre la BOUTIQUE EN LIGNE de la SAS GESIVI SYSTEME (www.gesivi.fr) et son CLIENT.

Le défaut d'opposition de la SAS GESIVI SYSTEME aux dispositions mentionnées, directement ou par référence, par le CLIENT ne pourra en aucun cas valoir renonciation de la SAS GESIVI SYSTEME aux présentes conditions générales de vente.

Article 2 – Commande et validation

Les systèmes d'enregistrement automatique sont considérés comme valant preuve de la nature, du contenu et de la date de la commande. Le client reconnaît avoir consulté et accepté les présentes Conditions Générales de Vente avant de valider sa commande. La validation de la commande par le CLIENT vaut acceptation définitive et sans réserve des présentes conditions générales de vente. Sauf preuve contraire, les données enregistrées par la SAS GESIVI SYSTEME constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées par la SAS GESIVI SYSTEME et ses clients.

Toute commande, pour être valable, nécessite une confirmation expresse de la SAS GESIVI SYSTEME notifiée au CLIENT à l'adresse mail qu'il aura communiqué. La SAS GESIVI SYSTEME se réserve la possibilité de refuser la confirmation d'une commande pour quelque motif que ce soit. La SAS GESIVI SYSTEME doit, en pareille circonstance, informer le CLIENT de sa décision.

Les délais d'exécution de la commande s'entendent à compter de la réception de la totalité du paiement de la commande par la SAS GESIVI SYSTEME. Les délais sont prorogés de plein droit en cas de retard non imputable à la SAS GESIVI SYSTEME ou de force majeure mettant la SAS GESIVI SYSTEME dans l'impossibilité d'exécuter tout ou partie du contrat.

La SAS GESIVI SYSTEME ne saurait être tenu responsable des conséquences d'une erreur concernant les informations fournies par le CLIENT lors de la prise de commande.

La SAS GESIVI SYSTEME se réserve le droit d'annuler toute commande d'un client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

La SAS GESIVI SYSTEME est un détaillant et n'a pas vocation à vendre en quantités importantes les produits proposés. En conséquence, la SAS GESIVI SYSTEME se réserve le droit de refuser les commandes d'un même produit en quantité importante et ce dès 5 articles identiques.

Nos offres de produits sont valables tant qu'elles sont visibles sur le site, dans la limite des stocks disponibles hors opérations promotionnelles mentionnées comme telle sur le site. Dans l'éventualité d'une indisponibilité de produit après passation de votre commande, nous vous en informerons par mail. Votre commande sera automatiquement annulée et aucun débit bancaire ne sera effectué ou dans le cas contraire un remboursement sera immédiatement effectué.

Article 3 – Prix

Les prix des produits sont indiqués en euros toutes taxes comprises, éco-participation incluse, hors participation aux frais de traitement et d'expédition.

Toute commande présente le prix de chaque produit ainsi que les frais inhérents (emballage, transport) à cette commande. Toutes les commandes, quelle que soit leur origine, sont payables en euros.

La SAS GESIVI SYSTEME se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment ; les produits seront facturés selon les tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande sous réserve de disponibilité à cette date.

Le transfert de propriété des produits commandés n'intervient qu'après l'encaissement de l'intégralité du montant de la commande par la SAS GESIVI SYSTEME.

Article 4 – Paiements

Le paiement s'effectue selon les modalités choisies par le CLIENT parmi celles proposées par la SAS GESIVI SYSTEME.

Sont autorisés, les paiements par PAYPAL ainsi que les paiements par chèque.

Les informations personnelles transmises du gesivi.fr au centre de traitement font l'objet d'une protection et d'un cryptage par le système de cryptage SSL (Secure Socket Layers).

Le débit de la carte s'effectuera immédiatement dans le cas d'un paiement par PAYPAL.

La commande validée par le CLIENT ne sera considérée comme effective que lorsque la SAS GESIVI SYSTEME aura perçu, des centres de paiement bancaires concernés, l'intégralité des montants facturés.

En cas de problème de paiement, la commande sera automatiquement annulée et le CLIENT en sera informé par courrier électronique.

Dans le cadre des opérations promotionnelles ou spéciales, les quantités en stock disponibles peuvent sur certains produits nous empêcher de répondre à la demande. La SAS GESIVI SYSTEME se réserve donc le droit de procéder à l'annulation de la commande et au remboursement de celle-ci.

Article 5 – Livraison

Les produits sont livrés à l'adresse de livraison que vous avez indiquée au cours du processus de commande, et seront expédiés au plus tard 24h après validation de la commande par le client. Le délai de livraison correspond :

- au délai d'expédition indiqué au moment de la sélection du mode de livraison auquel s'ajoute (estimation LaPoste)
- le délai de traitement et d'acheminement (24h)

Les produits achetés ne sont livrés que dans les pays membres de l'Union Européenne à l'adresse indiquée par le CLIENT, ou dans la liste des pays proposés lors de la commande sur le site de la SAS GESIVI SYSTEME. La liste des pays de livraison proposés sur le site SAS GESIVI SYSTEME peut être modifiée à tout moment par la SAS GESIVI SYSTEME. Pour les pays de l'Union Européenne, qui ne sont pas dans la liste lors de la commande (HORS FRANCE METROPOLITAINE), le CLIENT devra contacter par tél ou par mail la SAS GESIVI SYSTEME, afin que celle-ci puisse donner une estimation des frais d'expédition.

La livraison est effectuée par la remise directe du produit au destinataire annoncé ou, en cas d'absence, à une personne habilitée par le client. La SAS GESIVI SYSTEME ne pourra être tenu responsable d'un éventuel retard de livraison et de ses conséquences.

Les produits voyagent toujours aux risques du destinataire qui en cas de retard, avarie ou manque doit exercer un recours contre le transporteur ou faire auprès de ce dernier les réserves nécessaires pour permettre l'exercice de ce recours.

En cas de livraison par un transporteur nécessitant une prise de rendez-vous avec le client, ce dernier prendra contact avec le CLIENT dans les plus brefs délais pour convenir d'un rendez-vous de livraison, 30 jours au plus tard à compter de la date de validation de la commande. La SAS GESIVI SYSTEME ne peut être responsable de retard de livraison dû exclusivement à une indisponibilité du client après plusieurs propositions de rendez-vous par le transporteur.

En cas de retard d'expédition, un mail vous sera adressé pour vous informer d'une éventuelle conséquence sur la date limite de livraison qui vous a été indiquée. En cas de retard de livraison, nous vous proposerons par mail ou par téléphone une nouvelle date de livraison. En tout état de cause, conformément aux dispositions légales, en cas de retard de livraison de plus de 7 jours, vous bénéficiez de la possibilité d'annuler votre commande dans un délai de 60 jours ouvrés. Dans ce cas, si vous avez reçu le produit, après votre annulation, nous procéderons au remboursement du produit et aux frais allés, à réception du produit par nos soins, complet et dans son état d'origine.

Toute réclamation doit être formulée par lettre recommandée adressée au transporteur dans les deux jours suivant la réception du ou des produits et une copie de ce courrier devra être transmise, pour information, à la SAS GESIVI SYSTEME.

Toute réclamation du CLIENT concernant les produits doit être formulée par tous moyens (mail, lettre recommandée) dans les deux jours ouvrés suivant la livraison. Toute réclamation hors de ce délai ne pourra être acceptée.

En cas d'erreur, de défectuosité ou de non-conformité concernant les produits, le retour de ces derniers ne pourra être accepté que pour les produits complets, dans leur état d'origine (emballage, accessoires, notice, ...) et accompagnés d'une copie de la facture.

Article 6 – Droit de rétractation

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le CLIENT dispose de **14 jours, à compter de la date de réception des produits** pour exercer son droit de rétractation auprès de la SAS GESIVI SYSTEME, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités. Après avoir informé la SAS GESIVI SYSTEME de son désir de rétractation, le CLIENT dispose ensuite de 14 jours pour retourner le colis.

Le produit retourné :

- doit être **complet**, dans son emballage d'origine ouvert proprement, ni découpé, ni déchiré et sans ajout excessif de ruban adhésif,
- ne doit pas avoir été utilisé, être totalement intact, **sans trace d'utilisation ni de rayure**,
- doit être **accompagné de tous les accessoires**, notices d'emploi et autres documentations dans leurs conditionnements d'origine et intacts.

Le tout doit permettre la commercialisation du produit à l'état neuf. Toute marchandise revenant non conforme à ces conditions se verra considérée comme refusée, même après la réception du produit dans les locaux de la SAS GESIVI SYSTEME. Pour rappel, il est de **la responsabilité du CLIENT** que le produit revienne dans un parfait état, ce qui englobe l'utilisation d'un service de transport adapté.

La question de prise en charge des frais de port et de retour :

- Dans le cas d'une erreur de livraison du produit de la part de la SAS GESIVI SYSTEME ou de la livraison d'un produit endommagé, **la SAS GESIVI SYSTEME s'engage à prendre en charge les frais de retour** (par remboursement des frais engagés dans la limite de 10% du prix de vente du produit) et les frais de réexpédition en cas d'échange du produit ;
- Dans tous les autres cas, **les frais d'expédition ne sont pas remboursés, ni les frais de retour**. Seuls les frais d'expédition liés à un échange seront pris en charge par la SAS GESIVI SYSTEME.

Pour une gestion optimisée, le produit doit être accompagné d'une **copie de la commande reçue par mail**.

Conformément à la réglementation en vigueur, **le droit de rétractation ne peut être exercé** pour les enregistrements audio, vidéo ou de logiciels informatiques descellés par le CLIENT.

Aucun renvoi en contre-remboursement ne sera accepté, quel qu'en soit le motif.

Pour contacter notre service client, il suffit de lui envoyer un message en utilisant l'onglet **contact**.

Article 7 – Garantie

Le CLIENT bénéficie de la garantie légale, notamment celle relative à la garantie des vices cachés des produits dont il a fait l'acquisition.

- 1) Si le CLIENT rencontre un problème avec un produit **durant les 14 jours qui suivent la réception de sa commande**, nous nous engageons à le rembourser ou à lui échanger les produits apparemment défectueux, abîmés ou endommagés ou ne correspondant pas à sa commande. Dans ce cas, nous remercions le CLIENT de bien vouloir en faire état de manière détaillée par écrit et de nous renvoyer le ou les produits. La SAS GESIVI SYSTEME procédera, au choix du CLIENT, à l'échange ou au remboursement du ou des produits.

Les frais de retour seront remboursés dans la limite de 10% du prix de vente du produit.

Ne seront pris en compte pour échange que les appareils dans leur **état neuf d'origine avec accessoires d'origine et emballage d'origine**. **Un appareil neuf sans emballage ne pourra définitivement pas être échangé**. Nous invitons donc le CLIENT à garder les emballages au moins 7 jours après la livraison.

2) **Au-delà des 7 jours qui suivent la date de réception de sa commande par le CLIENT**, les conditions de garantie deviennent effectives et nous nous engageons à réparer tout produit défectueux.

Les produits achetés sur www.gesivi.fr peuvent donner droit à une garantie contractuelle. La garantie contractuelle est celle fournie par le fabricant du produit mais **ne couvre en aucun cas**, notamment, les situations suivantes :

- le remplacement des consommables (recharges, ...) ;
- l'utilisation anormale ou non conforme à l'usage pour lequel le produit est destiné : un emploi, une installation ou un branchement non conforme aux spécifications ou prescriptions du constructeur, une utilisation nuisible à la bonne conservation de l'appareil ayant provoqué par exemple une oxydation. À cet égard, nous invitons le CLIENT à consulter attentivement la notice d'emploi fournie avec les produits ;
- la défectuosité du produit et ses conséquences liées à l'intervention du CLIENT ou celle d'un tiers sur le produit ;
- l'utilisation de périphériques, d'accessoires ou de consommables inadaptés, les dommages résultant d'une cause externe à l'appareil (par exemple : accident, choc, de la foudre, d'une fluctuation de courant...).

Les dispositions de cet article n'empêchent pas le CLIENT de bénéficier du droit de rétractation prévu à l'article 5. Aucun renvoi en contre-remboursement ne sera accepté, quel qu'en soit le motif.

Le produit doit être :

- **impérativement emballé dans un emballage adéquat**,
 - obligatoirement accompagné de la **copie de la commande** (reçu par mail qui atteste de la période de garantie).
- Nous encourageons le CLIENT à joindre une note qui précisera le plus explicitement possible la nature du problème rencontré, afin d'en faciliter la solution.

Article 8 – Responsabilité

La responsabilité de la SAS GESIVI SYSTEME ne peut être engagée du fait de la non-exécution totale ou partielle de ses obligations, dès lors que celle-ci est imputable :

- au CLIENT
- au fait imprévisible d'un tiers
- à un événement de force majeure ayant altéré ses facultés tel que, mais non limité à l'énumération suivante: catastrophe naturelle, guerre, décision administrative, grève totale ou partielle notamment des services postaux, de transport ou de communication, incendie, inondation...

La durée d'exécution des prestations de la SAS GESIVI SYSTEME est automatiquement prolongée pendant l'événement de force majeure.

Les photos sont communiquées à titre illustratif. Nous vous invitons à vous reporter au descriptif de chaque produit pour connaître les caractéristiques précises ; en cas de doute ou si vous souhaitez des renseignements complémentaires n'hésitez pas à nous contacter par mail à info@gesivi.fr ou par téléphone au +33 (0)9 81 88 99 63 .

La responsabilité de la SAS GESIVI SYSTEME ne peut être engagée en cas d'erreur ou omission sur les photos, textes, graphismes, informations ou caractéristiques des produits ou en cas de modification des caractéristiques d'un produit par un fournisseur.

Article 9 – Propriété intellectuelle

Tous les textes et images reproduits sur le site « GESIVI.FR » sont protégés par les droits d'auteurs ainsi qu'au titre de la propriété intellectuelle.

La copie ou le téléchargement, de tout ou partie du contenu du site pour un usage autre que privé, sont prohibés sauf autorisation préalable et expresse de la SAS GESIVI SYSTEME.

Toute utilisation non conforme à ces dispositions est constitutive de contrefaçon et soumise aux sanctions au titre de la Propriété Intellectuelle.

Article 10 – Informations nominatives

Les informations nominatives collectées auprès du CLIENT sont indispensables pour le traitement des commandes, l'établissement des factures et des garanties. Le défaut de renseignement exclu la validation de la commande.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ce site a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Vous pouvez consulter ce site sans révéler votre identité ou donner la moindre information vous concernant.

Le CLIENT dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de ses données personnelles. À cet effet, le client peut exercer sur demande par mail ou par courrier aux coordonnées indiquées ci-après. La SAS GESIVI SYSTEME s'engage à ne pas communiquer à des tiers les renseignements fournis par ses CLIENTS.

Article 11 – Droit applicable

En cas de litige le CLIENT s'adressera en priorité à l'entreprise pour trouver une solution amiable.

Tout litige relatif aux engagements contractuels liant la SAS GESIVI SYSTEME à ses CLIENTS est soumis exclusivement au droit français. La langue du présent contrat est la langue française.

À défaut d'accord amiable entre les parties mentionnées, seul le tribunal de grande instance de Nîmes est seul compétent.

Article 12 – Coordonnées et service clientèle

- **Informations et contact** : info@gesivi.fr
- **Coordonnées**
GESIVI SYSTEME
PIST OASIS - 131 Impasse des Palmiers
30319 ALES CEDEX - France
Téléphone : + 33 (0)9 81 88 99 63